

Pourquoi les Verts disent Oui à HarmoS

Prise de position des Verts suisses

Préambule

Les procédures de d'adhésion aux accords intercantonaux pour l'harmonisation de l'école publique (Concordat HarmoS) de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) sont en cours actuellement dans les Cantons.

Dans dix Cantons (SH, GL, VD, JU, NE, VS, SG, ZH, GE, TI) l'adhésion à HarmoS est désormais acceptée. Le Concordat peut donc entrer en vigueur dans les Cantons qui l'ont ratifié. Lorsque 18 Cantons y auront adhéré, la Confédération peut, théoriquement, déclarer le Concordat contraignant aussi pour les autres Cantons.

Des votations populaires auront lieu dans plusieurs cantons (BE et ZG le 27 septembre 2009; FR le 7 mars 2010; UR le 27 septembre 2009 à propos de l'école enfantine sur deux ans). Dans quatre Cantons (LU, GR, TG, NW) le peuple a refusé l'adhésion en votation populaire.

Dans le Canton de Berne, le scrutin a une importance particulière et pourra donner le signal à d'autres Cantons: Soleure et Fribourg, par exemple. Il faut donc gagner clairement en votation. Ce n'est que de cette façon qu'HarmoS pourra être mis en application, dans le sens d'une conception de la formation qui met toute l'attention sur l'enfant et l'être humain, conformément aux idées des Verts. Les Verts peuvent approuver HarmoS, car ce modèle contient des éléments que les Verts demandent depuis longtemps. En même temps, les Verts maintiennent leur avis quant à la nécessité d'une harmonisation, qui ne suffit cependant pas à assurer la qualité de la scolarité.

Les détracteurs d'HarmoS recrutent principalement dans les camps conservateurs qui prônent une école plus autoritaire et vouée à inculquer la discipline. Un non à HarmoS représenterait un pas en arrière dans le domaine de la démocratisation de la formation et d'une scolarisation qui accorde des chances à tout le monde. Un non représenterait en même temps une atteinte à l'article sur la formation. 86 pourcent des ayant droit au vote l'ont approuvé en 2006 et donc également soutenu l'harmonisation du système scolaire suisse.

Ce qui suit est notre contribution à une discussion objective par des éléments de formation concrets contenus dans HarmoS:

1. Les exigences des Verts qu'HarmoS remplit

Si l'on compare le concept d'HarmoS¹ et le programme de la politique de formation des Verts suisses², on constate de nombreuses, étonnantes correspondances. La vision des Verts est compatible avec HarmoS:

¹ Source: Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (<http://www.edk.ch/dyn/11737.php>)

² Programme détaillé de la politique de formation des Verts suisses, approuvé lors de l'AD du 16 avril 2005

1a École enfantine de deux ans à partir l'âge de cinq ans

Le Concordat HarmoS stipule deux ans d'école enfantine obligatoires. Les enfants qui ont quatre ans avant le 31 juillet entrent à l'école enfantine après les vacances d'été, ou dans un cycle élémentaire mixte. Le jour de l'entrée à l'école enfantine est donc anticipé de trois mois, en rapport avec la plupart des cantons où la durée de cette étape scolaire est actuellement de deux ans.

Cette première année scolaire doit transmettre des compétences sociales à l'enfant. Un autre aspect important est l'encouragement de l'apprentissage des langues.

Dans le programme détaillé de la politique de formation des Verts suisses il est écrit: « Les Verts suisses prennent position en faveur de l'entrée à l'école obligatoire dès l'âge de 4 ou 5 ans (éducation préscolaire). Cet âge de scolarité modulable offre des chances de développement varié et intégratif pour l'enfant, ainsi qu'une égalité des chances entre les enfants. (...)Des groupes d'âges différents sont souhaitables (...). »

HarmoS répond donc aux exigences des Verts. HarmoS permet d'offrir l'école enfantine de deux ans partout.³ Les enfants ont le droit à une formation correspondant à leur âge et à leurs nécessités, ainsi qu'à la possibilité d'acquérir des compétences sociales dans des groupes externes à leur cercle familial. L'école et l'école enfantine sont pour la plupart des enfants des lieux d'enrichissement et sont indispensables au développement social et cognitif. De plus, la formation demande du temps. Grâce à l'école enfantine de deux ans, les enseignants des Cantons dans lesquels jusqu'ici il n'y avait que l'école enfantine d'une année auront plus de marge pour accompagner les enfants sur le plan pédagogique. HarmoS mentionne explicitement la possibilité de constituer des groupes d'âges hétérogènes. Les enfants parlant des langues étrangères, en accédant à quatre ans à une école enfantine régulière, peuvent être soutenus plus tôt dans l'apprentissage d'une langue nationale. Les enfants confrontés à des déficits peuvent également être assistés plus tôt, en accédant plus tôt à la scolarisation. Ceci favorise les possibilités de formation, pourvu que les nouveaux plans d'apprentissage soient orientés en fonction des compétences.

1b Un concept de formation de onze ans pour les enfants

HarmoS établit la durée de la scolarisation obligatoire à 11 ans (école primaire, y compris l'école enfantine ou un cycle élémentaire : huit ans ; niveau secondaire : trois ans). Dans des cas particuliers, l'enfant peut passer plus ou moins vite par les différents niveaux de formation, selon ses capacités et sa maturité personnelle.

Cela correspond parfaitement au programme de la politique de formation des Verts suisses. Les Verts y soutiennent aussi bien la scolarité de onze ans que la possibilité qu'un enfant puisse accomplir un niveau plus ou moins rapidement (« Le cycle primaire durerait 3, 4 ou 5 ans. Le secondaire I durerait en moyenne 3 ans »).

³ Aujourd'hui déjà, environ 86% des enfants en Suisse vont à l'école enfantine pendant deux ans. Ce n'est que dans les Cantons de Fribourg, Lucerne, Obwald, Schwyz et Uri que la majorité des enfants n'y va que pendant un an. Dans le Canton d'Uri on votera le 27 septembre 2009 sur l'introduction de l'école enfantine de deux ans.

1c Structures de jour

L'introduction d'horaires blocs et de structures de jour est un processus en cours dans les Cantons et ne dépend pas d'HarmoS. Cependant, les Cantons qui y accèdent s'engagent à organiser le temps d'enseignement de préférence par des horaires blocs dans les niveaux primaires. De plus, ils s'engagent à offrir des structures de jour correspondantes aux nécessités locales.

Le programme détaillé de la politique de formation des Verts suisses mentionne : « Les Verts suisses préconisent des horaires avec des périodes blocs d'enseignement et des structures horaires offrant des éléments pédagogiques et psychologiques favorables à l'enseignement ». Même dans ce domaine il y a donc correspondance.

Les structures de jour encouragent l'égalité des chances et rendent justice aux changements dans l'état de la formation et à la compréhension des rôles entre hommes et femmes. Les familles dans lesquelles les deux parents travaillent connaissent l'importance des structures qui complètent la famille pour le bien-être de leurs enfants. La décision de recourir aux structures de jour est responsabilité des parents. De cette façon, à l'avenir tous les modèles familiaux seront envisageables.

1d Des plans d'enseignement en fonction des régions linguistiques

À l'avenir, il n'y aura plus qu'un plan d'enseignement par région linguistique. Les travaux dans le cadre du plan d'enseignement pour la Suisse alémanique sont en cours. Les Verts ont participé à la consultation⁴. Le plan d'enseignement pour la Suisse occidentale, soit le Plan d'études romand (PER) a déjà été élaboré. Les Verts s'engagent donc pour une formation globale, qui n'encourage pas uniquement les capacités cognitives, mais aussi les compétences sociales, musicales, créatives et motrices. Afin d'atteindre l'équilibre entre l'encouragement des différentes compétences il faut, à côté des leçons classiques, d'autres formes d'enseignement, comme l'enseignement interdisciplinaire et la formation par des projets. La formation au développement durable doit également y avoir sa place.

1e Enseignement précoce des langues étrangères

HarmoS prévoit que la première langue étrangère soit enseignée au plus tard dès la troisième année scolaire actuelle, et une deuxième au plus tard à partir de la cinquième année scolaire actuelle. Il s'agit d'abord d'une deuxième langue nationale et, ensuite, de l'anglais. Le TI et les GR peuvent s'écarter de ces étapes.

Les Verts considèrent que l'apprentissage des langues étrangères est important. Ils demandent cependant que la première langue étrangère enseignée soit une langue nationale.

Il faut préciser que, pour les personnes de langue maternelle étrangère, la première langue étrangère à apprendre est la langue locale. Ces élèves devraient recevoir également une partie de l'enseignement dans leur langue maternelle.

⁴ La réponse des Verts à la consultation en Suisse alémanique est disponible sur www.gruene.ch/Positionen/Soziales/Bildung/Vernehmlassungen (en allemand).

1f Standards de formation

Aux yeux des Verts, les éléments de discussion d'HarmoS sont les standards de formation. Cependant, il est toujours possible d'en influencer l'élaboration et l'application concrète.

La CDIP stipule: « Le concordat HarmoS est la base légale sur laquelle la CDIP élabore actuellement des standards nationaux de formation pour la scolarité obligatoire et sur laquelle reposera plus tard leur application. Ces standards contraignants porteront soit sur les compétences à acquérir (standards de performance), soit sur les contenus de certains domaines de formation ou sur certaines conditions de réalisation de l'enseignement. Dans un premier temps, la CDIP fixera des standards de formation pour quatre domaines: langue de scolarisation, langues étrangères, mathématiques et sciences naturelles, en se fondant sur des modèles de compétence ».

Les standards ne sont pas inconnus aux Verts. Ils écrivent aussi dans leur programme de la politique de formation: « Les résultats à l'école doivent être évalués. L'objectif principal de cette évaluation des capacités est l'examen individuel des compétences, et non pas la compétition avec le groupe. Les appréciations doivent souligner les aptitudes, rendre attentif aux points faibles et surtout motiver l'élève (...) L'accent sera mis sur les compétences acquises et non pas sur les faiblesses et les fautes. ».

Pour les Verts, il est important que les standards ne conduisent pas à une économie de l'école. Les Verts rejettent tout classement (ranking) d'écoles ou de personnel enseignant. De plus, les Verts s'engagent en faveur d'une école démocratique et refusent une bureaucratisation à outrance de la formation.

Les Verts s'engageront aussi afin que les standards ne soient pas utilisés comme instrument de sélection. Ils doivent être définis de façon à ce que tous les enfants puissent atteindre des standards. En aucun cas une partie des enfants ne devra en être exclue. Une école doit être en mesure d'intégrer, d'encourager et de former tous les enfants et jeunes en fonction de leurs capacités. Une école qui n'atteigne pas les standards minimaux ne doit pas être sanctionnée, mais elle doit obtenir les moyens dont elle nécessite.

Les standards ne contredisent pas l'idée d'une école intégrative. Le caractère séparateur ou intégrateur d'une école n'est pas le thème d'HarmoS. Même la CDIP souligne cela explicitement sur son portail Internet, au chapitre « Questions fréquentes »⁵.

Les Verts s'engageront, en outre, afin que les standards ne soient pas trop liés à l'argent public, mais plutôt afin qu'il continue de circuler suffisamment d'argent pour le développement de l'école et de l'enseignement. Ils s'engageront également afin que, nonobstant les standards et les monitorings de la formation, dans nos écoles les relations humaines entre le personnel enseignant et les écoliers reste un des éléments centraux d'une école qui réussit.

⁵ <http://www.edk.ch/dyn/15420.php>

2. Ce que HarmoS ne contient pas

Dans les campagnes précédentes, les détracteurs ont présenté l'école enfantine comme une menace pour les enfants. Il est pourtant un fait que dans les Cantons qui offrent la possibilité de se rendre à l'école enfantine de deux ans, presque tous les parents en profitent. Les enfants veulent généralement être avec d'autres enfants. À l'école enfantine, ils peuvent se développer librement, s'épanouir et forger leur personnalité.

De la même façon, l'école enfantine apporte un gain à presque tous les enfants, y compris du point de vue des parents. La mutation des visites, de facultatives à obligatoires, engendre des peurs émotionnelles qui, vues objectivement, sont exagérées. Les enfants ne passent environ que 20 heures hebdomadaires à l'école enfantine, et cela durant la période scolaire ; la scolarité obligatoire n'empêchera donc aucunement les familles de passer du temps avec leurs enfants.

Dans la partie qui suit nous présenterons quelques préjugés brandis par les opposants :

- « HarmoS démantèle l'école enfantine »

Le Concordat HarmoS ne prescrit pas aux Cantons la façon d'organiser les premières années scolaires. Cela peut se faire par une école enfantine. Il peut aussi s'agir d'un niveau préscolaire ou d'un cycle élémentaire. Des essais coordonnés de scolarisation par le niveau préscolaire et le cycle élémentaire sont en cours en Suisse alémanique. La décision quant à l'introduction du niveau préscolaire ou du cycle élémentaire ne concerne pas l'adhésion au Concordat HarmoS.

Le concept de « scolarisation » dans le Concordat HarmoS doit être entendu sur le plan juridique, et non pas pédagogique. Les premières années scolaires continuent à être « orientées vers l'école enfantine ».

Sont importants les plans d'enseignement futurs, qui doivent être conçus en fonction de la pédagogie du développement de la petite enfance, et non pas par un encouragement prépondérant de l'apprentissage cognitif. La formation du personnel enseignant, à l'avenir, sera aussi importante. Les enseignants doivent pouvoir apporter les mêmes compétences globales correspondantes que font valoir les enseignantes d'école enfantine traditionnelles.

- « Les enfants de quatre ans doivent aller à l'école »

L'entrée au premier niveau de formation scolaire (école enfantine ou éducation préscolaire) se fera au maximum trois mois plus tôt que dans les cantons qui proposent l'école enfantine de deux ans (actuellement la plupart). Il n'est donc pas question d'avancer d'une année entière.

Par l'introduction de l'école enfantine en deux ans, HarmoS unifie la situation majoritaire actuelle en Suisse : environ 86% des enfants déjà vont à l'école enfantine pendant deux ans. Dans 14 Cantons, il est déjà obligatoire de se rendre au moins un an à l'école enfantine, ou l'on a introduit l'obligation à l'école enfantine pour 2008/2009.

Il sera toujours possible de soumettre des demandes individuelles pour entrer plus ou moins tôt à l'école. Les parents peuvent continuer à demander que leur enfant soit scolarisé à un moment ou à un autre, plus ou moins tôt. Les procédures sont réglées sur le plan cantonal.

- « HarmoS déchaîne une nouvelle vague de réformes »

Par une certaine unification sur le plan suisse, HarmoS pourrait amener au calme dans le domaine de la scolarité obligatoire. HarmoS devrait établir les valeurs structurelles de référence qui sont actuellement en application dans la majorité des Cantons, comme le niveau secondaire de trois ans, l'école enfantine de deux ans, l'unification des objectifs et l'enseignement des langues étrangères.

- « HarmoS est un dictat »

L'harmonisation n'est pas synonyme d'uniformisation et encore moins de centralisation. Les compétences restent aux Cantons et aux Communes. Cependant, le plus important sera harmonisé au niveau national : les objectifs et les structures de l'école obligatoire devront être les mêmes. De cette façon, la mobilité sera facilitée.

Il est important pour l'avenir que les canaux d'information fonctionnent de bas en haut, aussi pour renforcer à nouveau la confiance des parents en un système scolaire suisse de qualité.

3. Les dangers d'un non

Si l'adhésion au Concordat HarmoS est rejetée, les forces conservatrices qui ont lancé les référendums verront cela comme leur victoire. Leur demande d'une école plus autoritaire et axée sur la discipline suivra immédiatement. Cela constituera un pas en arrière dans la démocratisation de la formation et dans la recherche d'une école diversifiée qui donne à chacun ses chances, dans laquelle les enfants peuvent se développer comme des êtres humains responsables et à la pensée indépendante.

Les arguments des opposants se basent sur deux visions conservatrices : les mères n'ont qu'à rester à la maison et être à disposition des enfants, et les enfants ne doivent pas entrer en contact trop jeunes avec une école « funeste ».

Ce qui est fatal est que ces mêmes voix demandent davantage de discipline, davantage de notes et de performances à l'école. À ces pouvoirs il faut opposer une voix en faveur d'une école humaine, comme celle imaginée par les Verts et pour laquelle ils s'engagent.

En conclusion :

Les Verts soutiennent HarmoS, car cette démarche contient de nombreuses exigences issues du programme détaillé de la politique de formation des Verts suisses. La vision des Verts est compatible avec celle d'HarmoS. Les nouveautés les plus importantes d'HarmoS sont constituées par l'offre d'une école enfantine de deux ans pour tout le Pays, celle de structures de jour ainsi que la possibilité de fréquenter les premières années d'école au tempo individuel et dans des classes d'âges mixtes. Le droit de chaque enfant à une école enfantine est ainsi assuré et, en même temps, le développement individuel est respecté.

Les Verts s'engageront afin qu'HarmoS soit complété par des visions vertes d'une formation globale et humaine. Dans ce sens, notre oui à HarmoS peut contribuer à construire une école qui donne la chance à chaque enfant de développer pleinement ses capacités.

Les Verts s'engageront afin que le développement du système scolaire, notamment par la concrétisation du concordat HarmoS auprès des cantons, n'affaiblisse aucunement les droits démocratiques des Parlements et de la population civile.

Auteur-e-s: Groupe de travail Politique de formation des Verts suisses (Corinne Schärer, Bernhard Pulver, Felix Wettstein, Peter Sigerist, Kuno Roth, Jean-Yves Pidoux, Philippe Martinet, Corinne Dobler)

Approuvé par le Bureau le 16 mai 2009.